

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Mme ANGELY Emmanuelle | M BOURNAT Christian |
| M GIRARD Jean-Baptiste | Mme BERNARD Célia |
| M BONNEMOY Clément | Mme PLOT Karine |
| Mme BEN SAAD Bérengère | M MINGAT Cyrille |
| M BERGAMI Gilles | M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent |
| Mme MONTBRIZON Julie | M DAUDUIT Cédric |
| M PEYNON Daniel | Mme MONTAGNIER Patricia |
| Mme FORESTIER Annick | M MONEYRON Florent |
| M BEAL Philippe | M NUNEZ Estéban |
| M BOUFFANGE Jérôme | Mme REIS Martine |
| Mme PEREIRA Elsa | M BERNARD Bruno |
| M GLORIEUX Cyril | M EDOUARD Jean-Charles |
| Mme LEPIGEON Christelle | M FRASIAK Bernard |
| Mme TERRIER Charlene | M CARTERON Maurice |
| M BOUFFANGE Daniel | M DUPOUÉ Yannick |
| M CHAUVEAU Jean-François | M PLASSE Pierre |
| Mme NIGON Christine | Mme GONINET Laurence |

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – abondement aux aides de l'anah dans le cadre de l'oaph-ru

HABITAT – ABONDEMENT AUX AIDES DE L’ANAH DANS LE CADRE DE L’OPAH-RU

- VU le code de l’urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l’article L.303-1 et L. 321-1 et suivants, R. 321- 1 et suivant du Code de la construction et de l’habitation ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- VU la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l’article L.303-2 du code de la construction et de l’habitation adoptée par délibérations du 2 octobre 2023 (Commune de Lezoux) et du 3 octobre 2023 (Communauté de communes Entre Dore et Allier)
- VU la délibération du Conseil municipal de Lezoux du 8 avril 2024 autorisant la signature de la convention OPAH-RU ;
- VU la délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2024 autorisant la signature de la convention OPAH-RU ;
- VU la convention OPAH-RU en date du 18 juillet 2024 ;
- VU la délibération n°08 du 25/11/2024 instaurant le règlement d’attribution des aides complémentaires à l’ANAH dans le cadre de l’OPAH-RU ;
- CONSIDERANT que les dossiers reçus sont complets et respectent le règlement d’attribution ;
- CONSIDERANT que le dossier 2026-OPAH-05 concerne un propriétaire bailleur réhabilitant 11 logements.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s’est engagée depuis le 18 juillet 2024, aux côtés de l’ANAH (Agence Nationale d’Amélioration de l’Habitat) et de la commune de Lezoux dans l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d’une durée de 5 années (2024-2029). Celle-ci porte sur un périmètre défini sur le centre ancien de Lezoux.

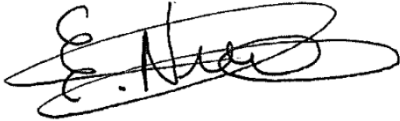
La communauté de communes a mise en place des abondements dans le cadre de l’OPAH-RU tout comme dans le PACTE territorial pour le reste du territoire.

Dans le cadre du volet précarité énergétique de l’OPAH-RU, il vous est proposé d’approuver l’attribution d’une subvention des travaux pour les dossiers suivants :

| N° Dossier | commune | montant travaux HT | montant travaux HT | Montant subvention Anah | montant sub CCEDA | Montant total de subventions | Part de sub | Montant Sub Lezoux |
|--------------|---------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------|-------------|--------------------|
| 2026-OPAH-03 | Lezoux | 68 057,80 € | 60 000,00 € | 60 157 € | 3 000,00 € | 63 157,00 € | 93% | |
| 2026-OPAH-04 | Lezoux | 22 070,53 € | 22 070,53 € | 17 656,00 € | 1 104 € | 18 759,53 € | 85% | |
| 2026-OPAH-05 | Lezoux | 674 202,98 € | 674 202,98 € | 228 074,00 € | 50 488,00 € | 278 562,00 € | 41% | 25 205,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

